

La Municipalité vous adresse  
ses Meilleurs Vœux pour l'année 2025 !

[www.erdre-en-anjou.fr](http://www.erdre-en-anjou.fr)

## Recensement citoyen dès 16 ans

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, ont l'obligation légale de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois suivant leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Pourtant, un nombre croissant d'administrés effectue cette démarche tardivement, faute d'information, ce qui peut entraîner des complications administratives, notamment pour l'inscription au permis de conduire, aux examens ou concours.

### Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement citoyen est une étape essentielle dans le parcours de citoyenneté. Il permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et de disposer des attestations nécessaires pour certaines démarches administratives

Pour simplifier ces démarches, la direction interministérielle du numérique (DINUM) a mis à disposition deux tutoriels utiles :

- **Faire son recensement citoyen obligatoire**
- **Participer à la Journée Défense et Citoyenneté**

Les tutoriels sont accessibles en ligne : <https://www.numerique.gouv.fr/actualites/simplification-letat-publie-des-tutoriels-pour-accompagner-les-citoyens-dans-leurs-demarches-administratives-essentielles>



## Dates à retenir

### JANVIER

- 14** 20h30. Vœux de Madame la Maire aux agriculteurs, artisans, commerçants et partenaires - Restaurant Scolaire à La Pouëze
- 17** 20h30. Vœux de Madame la Maire aux élus - Salle communale à Brain-sur-Longuenée
- 22** 14h. Assemblée Générale du Club Rayon de Soleil - Mille Club à Vern d'Anjou
- 22** 14h et 20h30. Séances de cinéma de l'Association Familles Rurales Erdre-en-Anjou - Théâtre de l'Ardoise à La Pouëze

- 25** 10h. Assemblée Générale Pétanque Loisirs Vernois - Mille Club à Vern d'Anjou
- 30** 19h30. Assemblée Générale Les Danseurs du Thiberge - Salle communale à Brain-sur-Longuenée
- 30** 18h30. Vernissage de l'exposition de la résidence artistique "Y creuser un ciel de fond" - Au tiers-lieu La Pouëze
- 31** 20h30. Assemblée Générale Loire Madagascar - Mille Club à Vern d'Anjou

### FÉVRIER

- 1** A partir de 19h30. Soirée du club de l'ASCV - Salle des sports à Chazé-sur-Argos
- 2** 9h-17h. Bourse aux oiseaux de l'Oiseau Club Vernois - Sale du FAR à Vern d'Anjou

Directrice de publication : Madame la Maire Yamina RIOU

Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Ségolène DURET, Diana LEPRON, Marie-Luce PETITEAU, Nathalie POIRRIER et Messieurs Tony AUGEREAU, Joseph BELLARD, Christian BERTHELOT, Joël BESNIER, et Frédéric EVEZARD et Service Communication.

Mise en page : Service Communication

Date de parution : Janvier 2025

Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou

Impression : Imprimerie FAGUIER - Imprimé en 2 500 exemplaires

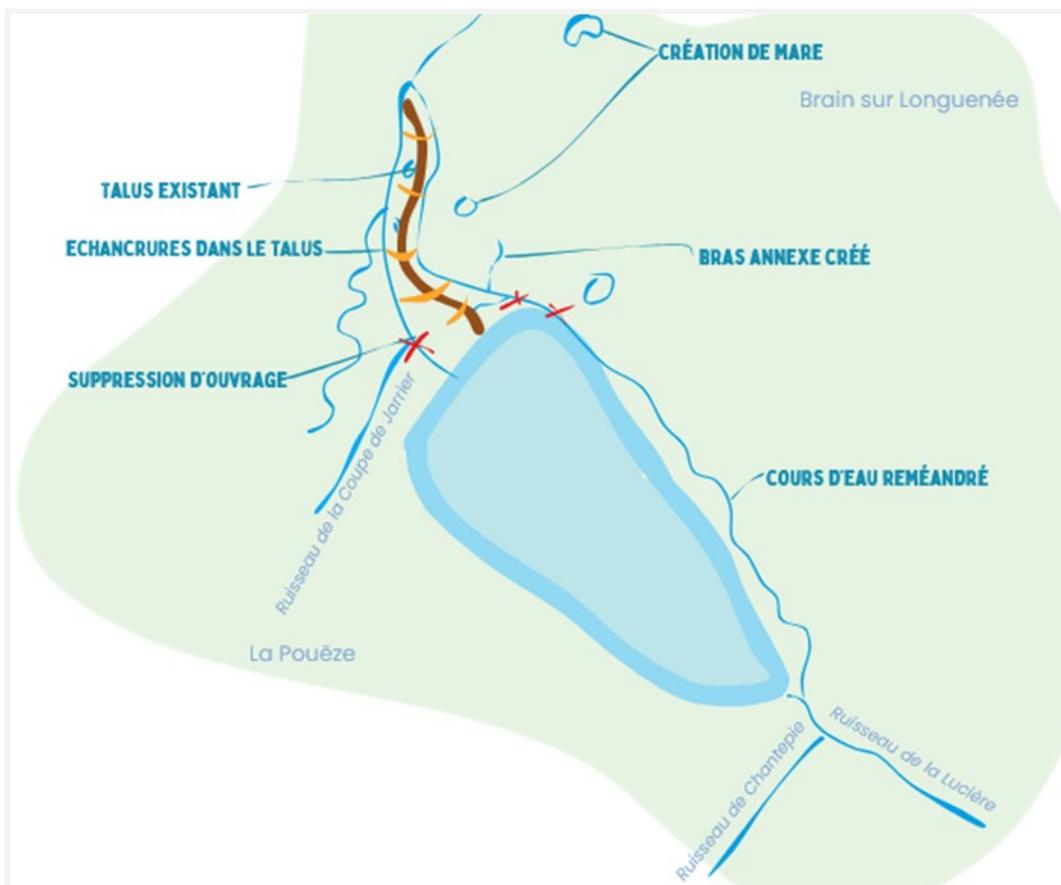
Dépôt légal : N° ISSN 2822-7166

# Projet de restauration de la Lucière

Le ruisseau de la Lucière s'écoule à travers la commune d'Erdre-en-Anjou. Il prend sa source à Brain-sur-Longuenée et rejoint l'Homée à Vern d'Anjou. Le diagnostic réalisé par le bassin de l'Oudon en 2023 montre un **cours d'eau altéré** : les indices biologiques (observation des poissons, des macro-invertébrés) sont mauvais. Les causes principales de cette altération sont **les inventions humaines** et des **périodes prolongées avec un niveau d'eau très faible**, de la fin du printemps à la fin de l'été.

Il est donc proposé de **restaurer ce cours d'eau** dans les années à venir, à commencer par un premier projet en tête de bassin versant, dans le bois de Longuenée. Le scénario envisagé pour ce site est le suivant :

- **Restaurer le lit des cours d'eau**, notamment en redessinant le bras rectiligne de la Lucière, le long de l'étang, avec des **courbes plus naturelles**.
- Diversifier les **habitats liés aux milieux aquatiques** avec la création de bras annexes et de mares.
- Retirer les **obstacles au bon écoulement** (buses sous-dimensionnées, embâcles).



Ceci contribuera à **améliorer le fonctionnement de la zone humide**, qui joue un rôle d'éponge en captant l'eau en période hivernale et en la restituant pendant une partie de l'été. **L'objectif est de réduire au maximum les périodes d'assec du ruisseau de la Lucière.**

**L'étang sera conservé dans son intégralité** pour maintenir une réserve d'eau disponible en cas d'incendie et pour l'activité de pêche.

# Entretien des abords de votre propriété

La Communauté de Communes Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) intervient trois fois par an pour l'entretien des espaces publics. Cependant, le reste du temps, **chaque riverain est responsable** de maintenir en bon état les espaces situés au pied de ses murs, en façade ou en limite de propriété, conformément au **règlement sanitaire départemental**.

Les opérations à effectuer :

- **Désherbage** : privilégiez l'arrachage, le binage ou tout autre méthode respectueuse de l'environnement. **L'utilisation de produits phytosanitaires est strictement interdite.**

**Nettoyage** : balayage, démoussage, et ramassage des végétaux tombés ou coupés.

Quelques règles essentielles :

- **Gestion des déchets végétaux** : ramassez-les pour les composter ou déposez-les en déchèterie.
- **Respect de la voie publique** : il est interdit d'abandonner les résidus de désherbage sur la voie publique ou de les jeter dans les grilles d'évacuation des eaux pluviales.

Votre contribution participe à la propreté de notre commune.



## Où en est-on dans le plan de lutte contre le frelon asiatique ?

Le **frelon asiatique, ou frelon à pattes jaunes** (*Vespa velutina*) inflige de **lourdes pertes dans les ruchers** et pourrait **affecter certaines populations d'insectes** au-delà des seules abeilles. Il perturbe certaines activités humaines et représente un danger pour les personnes allergiques aux piqûres d'insectes. Il est légitime de chercher à s'en protéger, mais pas n'importe comment. Le plan national de lutte permet d'agir dans le **respect de la faune et de l'environnement**.

La **protection de la population contre le frelon asiatique** (*Vespa velutina*) est utile pour préserver à la fois notre biodiversité et la sécurité des individus. Parmi les stratégies de lutte, le **piégeage au printemps** permet de réduire les populations de frelon en piégeant les reines fondatrices. Il peut être pratiqué par tous, **encadré par une collectivité ou la filière apicole** pour plus d'efficacité et de sécurité. Les pièges préconisés sont équipés d'une grille calibrée pour limiter l'entrée des insectes non-cibles et autoriser leur sortie. Ils sont munis d'une protection interdisant l'accès à l'appât pour éviter la noyade des insectes non ciblés. La **destruction des nids** est l'autre moyen d'action auquel peut contribuer le grand public en **repérant et en signalant les nids primaires et secondaires** (cf. photos nids) à la mairie, afin de faciliter leur destruction.

**Nid primaire :**



Fernand PINEAU

**Nid secondaires :**



Fernand PINEAU

Ces **actions collectives** permettront de protéger les **pollinisateurs** et d'**assurer la sécurité de la population humaine**.

Pour plus de renseignements contactez votre mairie.

**Au mois de février !**

- **L'actualité du moment !**
- **Des informations utiles au quotidien**

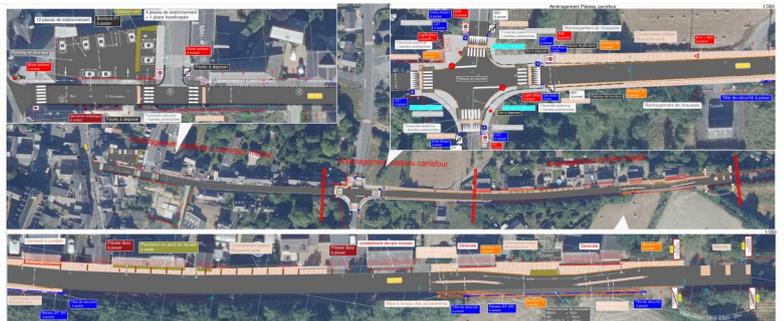
# Cure de jeunesse pour la rue du 11 Novembre !

La commune lance les travaux d'aménagement de la rue du 11 Novembre, route départementale n° 961. Sa configuration actuelle (voie rectiligne, chaussée large) ne garantit pas une circulation sécurisée. Cette voie présente plusieurs insuffisances pour la sécurité des usagers : traversées piétonnes difficiles, trottoirs non accessibles, et problèmes de stationnement.

Une consultation a été réalisée auprès de différents bureaux d'études techniques Voirie et Réseaux Divers (VRD) pour sélectionner le maître d'œuvre en charge des études et des travaux. **Ces études débiteront en début d'année, avec un démarrage des travaux prévu cet été et une livraison de la nouvelle voirie avant la fin de l'année 2025.**

Ce projet bénéficie d'une subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) de 130 900 € attribuée par l'État, ce qui représente plus d'un tiers du coût total estimé à 374 000 € HT. D'autres aides financières, notamment du département (amendes de police, réfection de chaussée), devraient encore réduire le reste à charge pour la commune.

En plus de renforcer la sécurité, la commune profitera de ces travaux pour effectuer des effacements de réseaux et étendre les zones de stationnement, afin de faciliter l'accès aux commerces et aux services de proximité.



Aménagement provisoire

## Recensement de la population 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Insee  
en partenariat  
avec votre commune

**Recensement**  
de la population 2025

**Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !**

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

## Nouveau chapitre pour la bibliothèque de Gené

Après une belle inauguration qui s'est tenue le samedi 14 décembre 2024, la bibliothèque de Gené a officiellement ouvert ses portes dans des locaux au public entièrement rénovés.

Ce nouvel espace chaleureux et convivial est prêt à accueillir petits et grands pour profiter d'une large sélection de livres et d'animations culturelles.



### Horaires d'ouverture :

- **Samedi** : 10h à 12h, toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires de Noël.
- **Mardi** : 16h30 à 17h30, hors vacances scolaires.
- **Lundi (tous les 15 jours)** : 9h à 12h, à partir de janvier 2025.



LE TRI  
+ FACILE

CATALOGUE

